

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.044**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Curis-au-Mont-d'Or réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, après convocation légale et sous la présidence de M. Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Étaient présents : MME Frédérique BAVIÈRE ; MME Brigitte CHATRON-LEFEBVRE ; MME Martine DUCHENAU ; MME Bérangère DURAND-MATHIEU ; M. Marc GAUBERT ; M. Pierre GOUVERNEYRE ; M. Philippe GUINET ; MME Selma JACOB ; M. Michel JAENGER ; M. Philippe NICOLAS ; M. Jean-Luc POIRIER ;

Membres excusés : MME Stéphanie DELEPINE (pouvoir à MME Brigitte CHATRON-LEFEBVRE)

Membres absents : M. Stéphane FERRARELLI

Secrétaire de séance : Jean-Luc POIRIER

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : 04/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

OBJET : NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

Suite au renouvellement de la convention triennale relative à la tarification sociale des cantines scolaires, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de rehausser le quotient familial. Les tranches se décomposent ainsi :

RESTAURANT SCOLAIRE

QF CAF	Inférieur à 1000		De 1001 à 1100		Supérieur à 1 101	
	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis
Tarif repas	1.00€	1.00€	4.55€	4.55€	5.85€	7.30€

POUR RAPPEL

TARIFS POUR LES ENFANTS APPORTANT LEUR REPAS

Quotient Familial CAF	Élève de Curis	Élève hors Curis
< 1000	1.00 €	1.00 €
De 1001 à 1100	1.00 €	1.00 €
≥ 1101	2.06 €	3.51 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 069-216900712-20251210-2025044-DE



GARDERIE PERISCOLAIRE/ETUDE

QF CAF	Inférieur à 800		De 801 à 1300		Supérieur à 1 300	
	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis	Curis	Hors Curis
Tarif horaire	2.36€	2.36€	2.92€	3.30€	3.46€	4.25€

Les tarifs seront appliqués à compter du 1^{ER} janvier 2026.

Les tarifications proposées ci-après sont soumises au Conseil pour délibération et vote.

Après délibération et vote, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable
- **APPROUVE** les nouveaux quotients familiaux.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Pierre GOUVERNEYRE

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 069-216900712-20251210-2025044-DE

